



DON'T BUY INTO OCCUPATION III: RÉSUMÉ BELGIQUE

1. INTRODUCTION

- La coalition "**Don't Buy into Occupation**" (DBIO) est un projet commun de 25 organisations palestiniennes, régionales et européennes basées en Belgique, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne et au Royaume-Uni (RU) ¹. L'objectif de la coalition est d'**examiner les relations financières entre les entreprises opérant dans les colonies israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé et les institutions financières européennes**.
- La construction et l'expansion des colonies israéliennes constituent des **crimes de guerre** au regard du droit international et rendent impossible tout développement durable dans le territoire palestinien occupé. Les colonies sont également à l'origine de nombreuses **violations des droits humains** et constituent un élément central du **régime d'apartheid** israélien dans le territoire palestinien occupé.
- Les entreprises et les institutions financières qui entretiennent des relations financières avec la colonisation **jouent un rôle crucial** dans la survie économique et l'expansion des colonies. En février 2020, les Nations Unies ont donc [publié](#) une « **base de données des Nations Unies** » des entreprises opérant dans les colonies israéliennes. **Elle a été mise à jour pour la première fois en juin 2023**. Dans une résolution (juillet 2023), le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dont la Belgique est actuellement membre, a également demandé au Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies de procéder à d'autres mises à jour annuelles à partir de septembre 2024.

2. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

- Dans son **nouveau rapport**, la coalition DBIO, qui s'appuie sur des recherches financières effectuées par le cabinet d'études néerlandais Profundo, expose **pour la troisième année consécutive** les liens entre les institutions financières européennes et les entreprises actives dans la politique israélienne illégale de colonisation. Au total, ont été identifiés plus de **776** banques, gestionnaires d'actifs, compagnies d'assurance et fonds de pension qui soutiennent des entreprises actives dans le territoire palestinien occupé. Entre janvier 2020 et août 2023, ces institutions financières ont par ailleurs accordé **164,2 milliards USD** de prêts et de souscriptions à ces entreprises. Ces 776 institutions financières européennes possèdent également **144,7 milliards USD** d'actions et d'obligations dans des entreprises actives dans les colonies israéliennes.
- Les 51 entreprises actives dans la politique israélienne illégale de colonisation pour lesquelles cette enquête a trouvé des relations financières avec des institutions financières européennes sont les suivantes: Airbnb; Alstom; Altice International; Ashtrom Group; Bank Hapoalim; Bank Leumi;

¹ Les membres belges de la coalition sont 11.11.11, CNCD-11.11.11, ACV-CSC, CNE, et Fairfin.

Bezeq Group; Booking Holdings; Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF); Carrefour; Caterpillar; Cellcom Israel; Cemex; Cisco Systems; CNH Industrial; Delek Group; Delta Galil Industries; eDreams ODIGEO; Elbit Systems; Electra Group; Expedia Group;; Hamat Group; Heidelberg Materials; Hewlett Packard Enterprise (HPE); Hilan; Hyundai Heavy Industries; IBM; Israel Chemicals (ICL Group); Israel Discount Bank; MAN Group; Matrix IT; Mivne Group; Mizrahi Tefahot Bank; Motorola Solutions; Orbia ; Partner Communications; Paz Oil Company; Puma; Rami Levy Chain Stores Hashikma Marketing 2006; RE/MAX Holdings; Shapir Engineering and Industry; Shikun & Binui; Shufersal; Siemens; Solvay; Tripadvisor; TUI Group; Villar International; Vinci / Semi; Volvo Group; en WSP Global.

3. RÉSULTATS CONCERNANT LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ENTREPRISES EN BELGIQUE

- **BNP Paribas**, comme dans les deux premiers rapports DBIO (publiés en septembre 2021 et novembre 2022), est le **principal créancier européen** d'entreprises actives dans la colonisation israélienne, avec des relations financières d'une valeur de **26,09 milliards USD**. Ces financements soutiennent, entre autres :
 - Des entreprises fournissant des **armes** à l'armée israélienne : Elbit (91 millions USD)².
 - Des entreprises fournissant des machines pour la **démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé : Caterpillar (366 millions USD), Volvo (1,91 milliard USD) et Hyundai Heavy Industries (117 millions USD).
 - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion de colonies illégales** en territoire occupé : CNH (1,08 milliard USD), Cemex (1,17 milliard USD), Bank Leumi (188 millions USD), Mizrahi Tefahot Bank (151 millions USD).
 - Des entreprises fournissant des **équipements et des composants pour espionner** les civils palestiniens : IBM (3,48 milliards USD), Motorola (282 millions USD) et Solvay (495 millions USD).
 - Des entreprises impliquées dans l'**exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes** : HeidelbergMaterials (428 millions USD).

A titre de comparaison, le deuxième rapport DBIO (novembre 2022) identifiait les relations financières suivantes entre BNP Paribas et les entreprises susmentionnées : Elbit (174 millions USD), Caterpillar (835 millions USD), Volvo (1,32 milliard USD), Hyundai (117 millions USD), CNH (1,1 milliard USD), Cemex (1,5 milliard USD), Bank Leumi (193 millions USD), Mizrahi Tefahot Bank (150 millions USD), IBM (5,26 milliards USD), Motorola (186 millions USD), Solvay (821 millions USD) et Heidelberg (295 millions USD). En 2023, il n'y a plus de relation financière entre BNP Paribas et Bank Hapoalim (10 millions d'USD en 2022).

- **KBC** est également l'un des principaux financiers des entreprises actives dans la colonisation israélienne, avec des relations financières d'une valeur de **1,112 milliard USD**. Cela place la banque au 29ème rang des créanciers européens (prêts et souscriptions), et au 48ème rang des investisseurs européens (obligations et actions). Ces financements soutiennent, entre autres:

² BNP Paribas est la seule banque européenne qui prête encore de l'argent à Elbit Systems, les autres banques européennes ayant cessé de le faire ces dernières années. Elbit fournit notamment des drones, des munitions et des grenades. Par le passé, il a déjà été démontré que l'équipement d'Elbit était utilisé par l'armée israélienne à Gaza. Les autres institutions financières européennes ayant des relations financières avec Elbit (Deutsche Bank, PH&C, Barclays, HSBC, Nordea, Pension Fund Rail & Public Transport, Abrdn, Pension Fund Transport, FDC et Crédit Agricole) détiennent des actions d'Elbit pour un montant cumulé de 19 millions de dollars. La poursuite du soutien financier à Elbit va à l'encontre du [Code de conduite de BNP Paribas](#) (2021), dans lequel la banque déclare qu'elle "ne veut pas être complice d'une violation potentielle des droits de l'homme à travers ses activités de financement et d'investissement". Il est également en contradiction avec la "[Human Rights Statement](#)" de la banque (2012), dans laquelle BNP Paribas déclare qu'elle "cherche à s'assurer qu'elle n'est pas complice, directement ou indirectement, de la violation des droits de l'homme". DBIO demande à BNP Paribas d'inscrire Elbit sur sa liste d'exclusion, excluant ainsi l'entreprise d'armement de futurs prêts. En tant qu'actionnaire principal de BNP Paribas, L'État belge, par l'intermédiaire du ministre des finances, devrait rappeler la banque à l'ordre.

- Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** en territoire occupé : Caterpillar (325 millions USD), Volvo (8 millions USD).
- Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion de colonies illégales** en territoire occupé : CNH (5 millions USD).
- Des entreprises fournissant des **équipements et des pièces pour espionner** les civils palestiniens : IBM (100 millions USD), Motorola (11 millions USD) et Solvay (281 millions USD).
- Des entreprises impliquées dans **l'exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes** : HeidelbergMaterials (1 millions USD).

A titre de comparaison, le deuxième rapport DBIO (novembre 2022) identifiait les relations financières suivantes entre KBC et les entreprises susmentionnées : Caterpillar (461 millions USD), Volvo (7 millions USD), IBM (57 millions USD), Motorola (16 millions USD), Solvay (534 millions USD), Heidelberg (2 millions USD). Il n'y avait pas de relation financière entre KBC et CNH en 2022.

- Les relations financières d'**Ackermans & Van Haaren (A&VH)** avec des entreprises actives dans la colonisation israélienne par l'intermédiaire de sa filiale la Banque Delen (dont A&VH est actionnaire à 78,75 %) représentent **722 millions USD**. A&VH/Banque Delen occupe la **37e place** dans la liste des institutions financières détenant des actions et des obligations dans des sociétés actives dans la colonisation israélienne. Ces financements soutiennent, entre autres:
 - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion de colonies illégales** en territoire occupé: CNH (23 millions d'USD)
 - Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** dans le territoire occupé: Caterpillar (44 millions USD), Volvo (61 millions USD)
 - Des entreprises fournissant des **équipements et des pièces pour espionner** les civils palestiniens: Solvay (47 millions USD), IBM (68 millions USD),
 - Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport avec les colonies israéliennes illégales** : Siemens (137 millions USD), Alstom (18 millions USD).

A titre de comparaison, le deuxième rapport DBIO (novembre 2022) identifiait les relations financières suivantes entre Ackermans & Van Haaren (via la Banque Delen) et les entreprises susmentionnées : CNH (12 millions USD), Caterpillar (38 millions USD), Volvo (79 millions USD), IBM (39 millions USD), Solvay (55 millions USD), Siemens (87 millions USD) et Alstom (44 millions USD).

- Les relations financières de **Belfius**, et son gestionnaire d'actifs Candriam, avec des entreprises actives dans la colonisation israélienne représentent **302 millions USD**. Candriam occupe la **74e place** dans la liste des institutions financières qui détiennent des actions et des obligations dans des entreprises actives dans la colonisation israélienne. Ces financements soutiennent, entre autres :
 - Des entreprises fournissant des machines pour **la démolition de maisons palestiniennes** en territoire occupé : Volvo (5 millions USD), Caterpillar (1 million USD),
 - Des entreprises fournissant des **équipements et des pièces pour espionner** les civils palestiniens : IBM (7 millions USD), Solvay (28 millions USD),
 - Des entreprises impliquées dans les **projets de liaisons et de transport avec les colonies israéliennes illégales** : Siemens (195 millions USD), Alstom (3 millions USD).
 - Des entreprises impliquées dans **l'exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes** : HeidelbergMaterials (1 million USD).

A titre de comparaison, le deuxième rapport DBIO (novembre 2022) identifiait les relations financières suivantes entre Belfius et les entreprises susmentionnées : Volvo (31 millions USD), Caterpillar (15 millions USD), CNH (9 millions USD), IBM (2 millions USD), Solvay (10 millions

USD), Motorola (1 million USD), Siemens (5 millions USD), Alstom (80 millions USD), Heidelberg (1 million USD).

- La **Banque Degroof Petercam**, gestionnaire d'actifs pour des investisseurs privés et institutionnels ainsi que des entreprises, a des relations financières dans des entreprises actives dans les colonies israéliennes pour une valeur de **338 millions USD**. Elle arrive ainsi en 67^e position dans la liste des plus grands investisseurs européens dans ces entreprises. Ces financements soutiennent, entre autres :
 - Des entreprises jouant un rôle crucial dans la **construction et l'expansion de colonies illégales** en territoire occupé : CNH (7 millions USD),
 - Des entreprises fournissant des machines pour la **démolition de maisons palestiniennes** en territoire occupé : Caterpillar (8 millions USD), Volvo (5 millions USD)
 - Des entreprises fournissant des **équipements et des pièces pour espionner** les civils palestiniens : Solvay (47 millions USD), IBM (22 millions USD), Motorola (3 millions USD),
 - Des entreprises impliquées dans **l'exploitation illégale des ressources naturelles palestiniennes** : HeidelbergMaterials (12 millions USD).

A titre de comparaison, le deuxième rapport DBIO (novembre 2022) identifiait les relations financières suivantes entre la Banque Degroof Petercam et les entreprises susmentionnées : CNH (22 millions USD), Caterpillar (18 millions USD), Volvo (9 millions USD), Solvay (69 millions USD), IBM (22 millions USD), Motorola (9 millions USD), Heidelberg (25 millions USD). En 2023, il n'y a plus de relation financière entre la Banque Degroof Petercam et les banques israéliennes Bank Hapoalim (1 million USD en 2022) et Bank Leumi (1 million USD en 2022).

- **Solvay**, multinationale basée en Belgique, active dans les secteurs de la chimie et des matières plastiques, est l'une des 50 entreprises activement impliquées dans la colonisation israélienne. Solvay fournit des fibres renforcées pré-imprégnées pour le drone Hermes 450 d'Elbit. Elbit est le premier fournisseur de drones de l'armée israélienne, déployés dans le territoire palestinien occupé.
- Parmi les 50 entreprises activement impliquées dans la colonisation israélienne, se trouve également le groupe allemand **TUI** qui est l'une des plus grandes entreprises de tourisme au monde. Il gère 1 600 agences de voyage et possède des compagnies aériennes, des hôtels et des bateaux de croisière. Plusieurs de ses filiales proposent des visites guidées qui sont présentées comme des visites d'Israël, mais qui incluent des sites dans des colonies illégales en Cisjordanie et dans le Golan occupé. Ainsi un circuit proposé par **TUI Belgium**, "*Back to the beginning - Israel*", comprend des visites de Bethléem dans le territoire palestinien occupé, du plateau du Golan occupé ainsi que des sites touristiques de Jérusalem-Est occupée. Les activités du groupe TUI posent problèmes parce qu'elles soutiennent l'existence des colonies illégales et contribuent à leur normalisation.

4. RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

- **Les entreprises qui sont (in)directement impliquées dans les colonies israéliennes courent un grand risque d'être impliquées dans de graves violations du droit international humanitaire. En outre, elles risquent d'être complices de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.** Selon les mots du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en janvier 2018 : « *Compte tenu du poids du consensus juridique international concernant la nature illégale des colonies elles-mêmes, et de la nature systémique et omniprésente de l'impact négatif sur les droits de humains qu'elles provoquent, il est difficile d'imaginer un scénario dans*

lequel une entreprise pourrait s'engager dans les activités énumérées³ d'une manière qui soit compatible avec les Principes directeurs et le droit international ».

- Les **entreprises** ont clairement la responsabilité - en vertu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales - de faire preuve de la plus grande prudence pour s'assurer que leurs activités ne contribuent pas à des violations des droits humains. Lorsque les activités, les produits ou les services d'une entreprise sont directement liés à de graves violations des droits humains, il est attendu que l'entreprise en question assume sa responsabilité et cesse ces activités.
- Selon les principes directeurs précités, les **institutions financières internationales**, telles que les banques et les fonds de pension, ont la responsabilité d'utiliser leur influence pour garantir que les entreprises dans lesquelles elles investissent respectent le droit international. Si l'entreprise en question refuse par la suite de modifier ou de cesser ses activités, les institutions financières doivent se désinvestir.
 - Voir, entre autres, le **Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme**, qui a déclaré que les investisseurs ont une "capacité inégalée" de persuader les entreprises de changer de cap : *"On attend des investisseurs institutionnels qu'ils cherchent à prévenir ou à atténuer les risques pour les droits de l'homme identifiés comme étant en lien avec leur participation (...) Si les efforts dans ce domaine sont infructueux, les Principes directeurs exigent que l'investisseur institutionnel envisage de mettre fin à la relation."*
 - Dans le même ordre d'idées, le HCDH a souligné en 2017 la responsabilité des banques de mener un **audit en matière de droits humains** pour évaluer si et comment elles sont impliquées dans des activités ayant des impacts négatifs sur les droits humains, ce qui peut inclure des contributions *"par le biais de ses propres activités et des impacts qui peuvent être directement liés à ses activités, produits ou services par le biais de ses clients ou de ses consommateurs (c'est-à-dire ses "relations d'affaires")"*. Dans ce contexte, les "activités propres" d'une banque comprennent les actes et décisions (y compris les omissions) impliquant des tiers, tels que la fourniture de produits et services financiers aux clients.
 - En juin 2021, dans un rapport marquant le 10e anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies, le groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme a détaillé les **responsabilités spécifiques des investisseurs en matière de respect des droits humains**: *"Lorsque les investisseurs sont directement associés à des effets néfastes sur les droits de l'homme du fait de leurs activités d'investissement, on attend d'eux qu'ils usent de leur influence pour inciter les autres acteurs causant ou contribuant au préjudice à prévenir, atténuer et réparer ce préjudice. [...] Lorsqu'un investisseur ne dispose pas d'une influence suffisante pour modifier le comportement d'une entreprise bénéficiaire d'un investissement et qu'il n'est pas en mesure d'accroître son influence, il peut envisager un désinvestissement (ou une exclusion) responsable. "*
 - **L'argument souvent cité par les institutions financières, selon lequel les activités problématiques d'une entreprise dans laquelle elles investissent ne l'emportent pas sur les activités positives de cette même entreprise, n'est pas valable.** C'est ce que confirme une analyse juridique externe de Gabriela Quijano (experte en obligations des entreprises et des institutions financières en matière de droits humains), réalisée à la

³ Activités ayant des conséquences sur le respect des droits humains dans le territoire occupé et énumérées au §96 du rapport de la mission internationale indépendante mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (voir doc A/HRC/22/63, 7 February 2013, http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A-HRC-22-63_en.pdf)

demande de la coalition Dont' Buy Into Occupation: *"Le fait que la majorité ou une grande partie des activités des clients ou des entreprises faisant l'objet d'un investissement soient légales, légitimes ou positives ne justifie pas qu'une institution financière ne prenne pas de mesures à l'égard des activités qui causent ou contribuent à des impacts négatifs, même si elles constituent une petite fraction ou une minorité dans l'ensemble des activités de l'entreprise."*

- Un **autre contre-argument fréquemment cité** par les institutions financières est que le volume limité de leur relation financière avec une entreprise donnée les exonère de toute responsabilité supplémentaire dans la contribution éventuelle de cette entreprise à une violation des droits de l'homme. Cet argument ne tient pas non plus la route, comme le montre l'analyse de Gabriela Quijano : *"Une proportion faible ou minoritaire de prêts ou d'avoirs n'est pas un argument valable ou une excuse pour ne pas agir. En vertu des Principes directeurs des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE, les institutions financières ont la responsabilité de respecter les droits humains et de s'efforcer de prévenir ou d'atténuer les conséquences négatives pour toutes les entreprises auxquelles elles accordent des prêts ou dans lesquelles elles investissent, quelle que soit la proportion de leurs prêts ou de leurs participations. Le HCDH et l'OCDE ont été très clairs à ce sujet. La taille de la participation ou du prêt entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit de l'effet de levier et de la mesure dans laquelle un investisseur minoritaire peut influencer le comportement des entreprises bénéficiaires. Toutefois, l'absence d'effet de levier n'efface pas la responsabilité. Les actionnaires minoritaires ou les prêteurs dont l'effet de levier est limité doivent essayer de l'accroître (par exemple, en collaborant avec d'autres investisseurs ou prêteurs) et, dans certaines circonstances, ils peuvent être amenés à retirer leur crédit ou à se désengager complètement.*
- Les éléments ci-dessus ne sont pas de simples théories, mais ont été de plus en plus mis en œuvre par les grandes institutions financières ces dernières années. La Kommunal Landspensjonskasse (**KLP**), par exemple, a déjà donné le bon exemple en juillet 2021. **Le plus grand fonds de pension de Norvège** s'est retiré de pas moins de 16 entreprises ayant des liens avec les colonies israéliennes. En septembre 2021, la Norges Bank - qui gère le **"Government Pension Fund Global"** de Norvège - a également annoncé qu'elle mettrait fin à tous ses investissements dans deux entreprises présentes dans les colonies.
- Depuis 2010, de nombreuses autres institutions, banques et entreprises telles que Dexia Crédit Local (France), Deutsche Bank (Allemagne), Barclays (Royaume-Uni), HSBC (Royaume-Uni), AXA IM (France), Government Pension Fund Global (Norvège), Danske Bank (Danemark), Sampension (Danemark), United Methodist Church (États-Unis), Quakers in Britain Church (Royaume-Uni), Storebrand (Norvège) et Europcar Groupe (France) ont décidé de se désinvestir (partiellement) des entreprises impliquées dans les colonies israéliennes.

5. RECOMMANDATIONS

Le rapport DBIO formule une série de recommandations à l'intention des entreprises, des institutions financières, des gouvernements européens et des collectivités locales des États membres de l'UE, dont notamment celles-ci :

- **Les entreprises opérant directement dans les colonies israéliennes** doivent cesser leurs activités à court terme et fournir l'indemnisation nécessaire aux communautés palestiniennes qui ont subi des dommages du fait de ces activités développées dans les colonies israéliennes.
- **Les institutions financières qui entretiennent des relations financières avec des entreprises impliquées dans les colonies** doivent :

- Appliquer une diligence raisonnable renforcée en matière de droits humains sur toutes les relations financières avec les entreprises opérant dans les colonies israéliennes.
 - Utiliser leur influence pour convaincre ces entreprises de mettre fin à leurs activités dans les colonies israéliennes. Si un tel processus d'influence ne produit pas de résultat concret dans un délai raisonnable, l'institution financière elle-même doit se désinvestir des entreprises en question.
 - Prendre les mesures nécessaires pour éviter de futurs investissements dans des entreprises actives dans les colonies, grâce à l'élaboration d'une politique claire en matière de droits humains qui utilise « l'implication dans les colonies israéliennes » comme critère d'exclusion.
- **Le gouvernement fédéral belge doit :**
 - Utiliser son influence en tant que propriétaire (100%, Belfius) et actionnaire important (5%, BNP) pour faire en sorte que ces banques revoient leurs relations avec les sociétés actives dans les colonies israéliennes. Cela relève de la compétence du ministre des Finances.
 - Renforcer les [conseils](#) existants aux entreprises en ce qui concerne les activités financières et économiques dans les colonies israéliennes, et les promouvoir de manière plus proactive vis-à-vis des entreprises et institutions financières belges.
 - Jouer un rôle actif et constructif dans les négociations en cours sur le Traité contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains, ainsi que dans les négociations d'une nouvelle "[Directive](#) européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité", et faire pression pour que les activités en territoire occupé soient incluses dans le champ d'application de ces initiatives. Au niveau belge, une législation sur le devoir de vigilance devrait également être adoptée exigeant des entreprises et des institutions financières belges qu'elles procèdent à une évaluation complète du respect des droits humains et de l'environnement pour toutes leurs activités, notamment dans les territoires occupés.
 - Imposer une interdiction nationale du commerce avec les colonies illégales en territoire occupé.
 - **Les conseils communaux locaux** doivent veiller à ne pas conclure de contrats avec des entreprises activement impliquées dans les colonies israéliennes.